

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

**7 – INVESTISSEMENTS TRAMWAY
PROJET TRAM ENVOL**

7.13 – Marché P 2014 11875 M : Marché de finitions : Approbation du marché à conclure avec l'entreprise COLAS SUD-OUEST.

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI,
MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :
MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :
M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M.BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :
M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :
M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- Par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT, incluant le matériel roulant et y compris 2 M€ HT de provisions pour aléas (valeur janvier 2009).
- Par délibération D.2013.04.04.8.14. du 4 avril 2013, a approuvé le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet, et a arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).

1° - Objet du marché

Le présent marché P 2014 11875 M a pour objet la réalisation des travaux de finitions nécessaires aux aménagements de la ligne de tramway Envol, sur la commune de Blagnac, qui permettront de modifier ou compléter les ouvrages et équipements réalisés lors des travaux de construction de la ligne.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, les montants minimum et maximum sont respectivement fixés à 1 000 000 €HT et 4 000 000 €HT.

La durée du marché est portée à 48 mois à compter de sa notification.

Les prestations du marché comprennent la réalisation de :

- Travaux de voirie : terrassements, chaussées, assainissement, revêtements, bordures,
- Petits ouvrages et génie civil : massifs de fondation, mur de soutènement, muret,
- Eclairage : fourniture et pose de matériel, câblage,
- Signalisation Lumineuse de Trafic : fourniture et mise en place d'équipements complémentaires, prestations de reprogrammation de carrefours,
- Serrurerie et électromécanique : clôtures, portails, motorisation de portails, mobiliers et équipements divers,
- Signalisation horizontale et verticale complémentaire,
- Espaces verts.

La procédure retenue est la **procédure d'appel d'offres ouvert**, conformément aux articles 160, 161 et 169 du code des marchés publics.

La consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence télétransmis le 27 mars 2014 aux publications du BOAMP et sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 12 mai 2014.

24 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

3 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les offres reçues ont été ouvertes le **12/05/14**.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **19/06/14**, agréé les candidatures suivantes :

1. EIFFAGE TP SUD-OUEST

2. COLAS SUD-OUEST

3. MALET / EUROVIA MIDI-PYRENEES / GTM SUD-OUEST

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **09/07/14**, attribué le marché à l'entreprise **COLAS SUD-OUEST** pour un montant minimum de 1 000 000 € H.T. et un montant maximum de 4 000 000 € H.T., le montant du détail estimatif remis s'élevant à **2 993 234,16 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché P 2014 11875 M avec l'entreprise **COLAS SUD-OUEST**.

* *
*

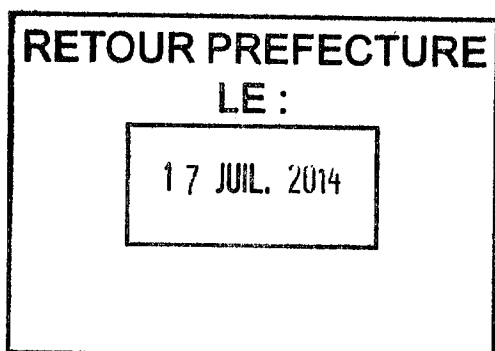
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **COLAS SUD-OUEST**, le marché n° P 2014 11875 M concernant la réalisation des travaux de finitions de la ligne de tramway Envol, pour un montant estimatif évalué à **2 993 234,16 € H.T.** et pour un montant maximum de 4 000 000 € H.T.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES